



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 Juillet 2018
CO 084 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Laetitia DOS SANTOS, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 77

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD GUILLOIS à Jean-Jacques COURT, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Jacques FAIVRE à Guy DAVID, Hubert MOTTET à Jean-Marie BAILLY, Christian JAQUIER à Alain MURCIER, Claudine ROUEFF à Martine VUILLEMIN, Clément FORET à Odile SIMON soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT, Roger GROS, Raphaël GAGNEUR, Anne CHARLET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Pascal DROGREY, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Jean-Jacques DE VETTOR, Bernard LAUBIER, Yann PINGUAND, Gérard MATHIEU, Laurent MENETRIER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian COLIN.

Convocation faite le : 25 juin 2018

Objet : Exonération de CET pour les librairies labellisées « Librairie Indépendante de Référence ».

VU l'article 1464 I du CGI qui offre la possibilité d'exonérer de la part communautaire de CTE les établissements de vente de livres neufs au détail labellisés « Librairie Indépendante de Référence » ;

VU la note de synthèse n°15/10.07.2015, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à l'exonération de CFE pour les librairies labellisées « Librairie Indépendante de Référence » ;

VU la délibération de la CCCGP du 10 juillet 2014 approuvant l'exonération de CET pour les librairies labellisées « Librairie Indépendante de Référence » ;

CONSIDERANT que le label LIR est attribué par le Centre National du Livre, que les données transmises par la DDFIP font apparaître que la SAS Nouvelle Librairie Polinoise est le seul établissement du territoire concerné par cette disposition. Les montants en jeu sont 355€ pour la CFE et 244€ pour la CVAE ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Affiché le 12 juillet 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 12 juillet 2018

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 Juillet 2018
CO 084 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Exonération de CET pour les librairies labellisées « Librairie Indépendante de Référence ».

1 / DECIDE d'accorder l'exonération aux établissements labellisés LIR de la part communautaire de la CTE ;

2 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY

